PRÉFET
DU VAL-D'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet

Cergy, le 14 OCT. 2026

Affaire suivie par Emilie DINAND
Tél : 01 34 20 26 39
Mél. : pref-cabinet-psir@val-doise.gouv.fr

Le préfet du Val-d'Oise

à

Mesdames et messieurs les maires du Val-d'Oise

Objet : Réglementation relative aux artifices de divertissement ainsi qu'à la vente au détail de combustibles durant les fêtes d'Halloween.

P.J. : Fiche sur les précautions de sécurité
Deux arrêtés

Les festivités couvrant la période de la fête d'Halloween peuvent être l'occasion, pour certains individus, de se livrer à des exactions, violences et dégradations troublant l'ordre public et portant atteinte à la sécurité et aux biens de nos concitoyens. Des mesures préventives permettent d'en limiter l'ampleur et de faciliter, le cas échéant, leur répression.

Dans ce but, j'ai interdit temporairement, par arrêtés du 14 octobre 2026 :

- L'utilisation d'artifices de divertissement, ainsi que la cession et le transport par des particuliers de pièces d'artifices, du mercredi 28 octobre à 12h00 au lundi 2 novembre 2026 à 08h00 ;
- La vente au détail des combustibles domestiques et des produits pétroliers ainsi que leur transport, du mercredi 28 octobre à 12h00 au lundi 2 novembre 2026 à 08h00.

En complément de ces deux arrêtés dont vous trouverez ci-joint un exemplaire, je vous transmets une fiche sur les précautions qui permettent de limiter les violences éventuelles grâce à une vigilance renforcée en amont de la nuit du 31 octobre au 1er novembre 2026.

En outre, je vous invite également à prendre contact avec les bailleurs de votre commune afin de les sensibiliser sur les mesures de sécurité qui pourraient être prises à titre préventif.

Le commandant de brigade de gendarmerie ou le commissaire de police compétent sont à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information ou conseils utiles.

Le préfet,

Philippe COURT